

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2019-147 du 10 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 10 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 2 décembre 2019 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, B. DOBOEUF, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J.C. CODEVELLE, J.C. MAYEUX, P. COLLE, G. ALEXANDRE, P. VISENTIN, J.N. MENAGE, F. SELLIER, E BURDIAC, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J.L. TABARY, D. BASSEUX, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, J.L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M. LEROY,  
M. J.C. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT,  
M. J.L. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. F. DERUE,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M.J.P. LEBRET,  
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY,

Mme V. THIEBAUT, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. B. DE REU,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. G. DUE,  
Mme F. DEHON, absente et excusée, a donnée pouvoir à M. Ch. HEMAR,  
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN,  
M. P. COLLE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. C. AUDEGOND,  
M. F. SELLIER, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
M. M. FLAHAUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. LORENT,  
M. M. LALISSE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. G. BOURY.

Objet : Programme de travaux de réhabilitation de la salle de sports Escoffier à Bapaume et demandes de subvention.

La séance ouverte, Monsieur le Président souligne que l'intercommunalité est compétente dans la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. À ce titre, la salle de sports Escoffier et le dojo de Bapaume ont été reconnus d'intérêt communautaire.

Monsieur le Président précise que cet équipement, ERP de type X de 4ème catégorie, situé rue du Général de Gaulle à Bapaume, est un bâtiment divisé en 3 parties :

- La salle de sport,
- Le dojo,
- Les vestiaires, sanitaires, réserves et chaufferie.

Monsieur le Président rappelle ensuite la mission confiée au Cabinet IDOENIS de réaliser un diagnostic technique du bâtiment. A la suite de ce premier diagnostic, un programme de travaux de réhabilitation de la salle de sports Escoffier et du dojo, et de construction de locaux sanitaires et vestiaires pour le dojo, a été approuvé sur la base d'une nouvelle enveloppe des travaux chiffrée à ce stade à hauteur de 1 426 306 € HT (délibération 2019-008 du 7 mars 2019).

Au regard des résultats des diagnostics et des premières analyses et estimations de travaux, des travaux de confortement de la charpente métallique du dojo vont devoir être réalisés pour permettre de supporter la charge supplémentaire liée à l'isolation du bâtiment. Le désamiantage de la zone vestiaires existante conduit également à envisager une solution alternative passant par une démolition et une reconstruction de l'ensemble de la zone vestiaires tenant compte des besoins des deux équipements sportifs d'une part et des besoins des clubs sportifs utilisateurs et des enseignants du collège Carlin Legrand chargés de l'enseignement du sport puisque cette salle est affectée à l'usage du Collège Carlin Legrand.

Il ressort de ces besoins complémentaires et de ces ajustements techniques une augmentation de l'enveloppe travaux qui doit être portée à la somme de 1 642 200 € HT, aléas compris à hauteur de 5%. En tenant compte des frais de maîtrise d'œuvre et honoraires techniques, le montant total de l'opération est désormais fixé à 1 885 071 € HT.

Monsieur le Président indique qu'une subvention a été accordée par le département sur cette opération au titre de l'une des actions du contrat territorial de développement durable 2019-2021 signé entre le Département et l'intercommunalité du Sud Artois. Cette aide représente un montant de 713 153,00 €.

Monsieur le Président propose de solliciter les services de l'Etat au titre de la programmation DETR et DSIL ainsi que la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais sur l'ensemble de ce programme de travaux.

Monsieur le Président détaille le plan de financement de cette opération qui se résume de la façon suivante :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Acquisition foncière		DETR	456 268,00 €	24,20 %
<u>Travaux (à détailler)</u>		DSIL	252 321,00 €	13,40 %
Installations de chantier	50 000,00 €	Etat (autres)		
Echafaudages et nacelles	40 000,00 €	Conseil départemental	713 153,00 €	37,80 %
Travaux de désamiantage et démolitions	140 000,00 €	Conseil régional		
Isolation extérieure – Bardage	101 000,00 €	Europe		
Isolation intérieure	215 000,00 €			
Réfection toiture – Etanchéité	70 000,00 €			
Extension pour vestiaires et locaux associations	788 000,00 €			
Substitution des luminaires	30 000,00 €			

Substitution des installations de chauffage du dojo	18 000,00 €	Autre (FDE 62)		
Réfection du sol sportif	70 000,00 €			
Travaux de finitions intérieurs, remise en peinture	42 000,00 €			
<b>Aléas et imprévus (5%)</b>	78 200,00 € HT			
<b>Autres (honoraires)</b>				
Maîtrise d'œuvre	142 871,00 €			
Frais annexes	40 000,00 €			
<b>Autres (équipements)</b>				
Acquisition d'équipements	60 000,00 €			
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>1 885 071,00 €</b>	<b>Sous-total</b>	<b>1 508 057,00 €</b>	<b>80,00 %</b>
		Fonds propres	377 014,00 €	20,00%
		Emprunts		
		Crédit-bail		
		<b>Sous-total</b>	<b>377 014,00 €</b>	<b>20,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 885 071,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 885 071,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le nouveau programme de travaux de réhabilitation de la salle de sports Escoffier à Bapaume,
- de solliciter sur les dépenses éligibles le soutien de l'Etat au titre de la DETR et du DSIL, de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais,
- de solliciter des différents services instructeurs l'autorisation de démarrer les travaux dès la complétude des dossiers de demande de subvention,
- de prévoir les crédits nécessaires pour les travaux de réhabilitation de la salle de sports Escoffier,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 10 décembre 2019 et transmission  
en Préfecture.*

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

2019-148 du 10/12/2019 \*

Travaux Salle Escoffier et Dojo  
DETR et DSIL

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL